



Moritz Conradi.
© Archives police cantonale vaudoise

LA SUISSE ET L'URSS

Le crime qui plombe les relations entre Berne et Moscou

En 1923, un jeune Suisse revenu de Saint-Pétersbourg assassine un diplomate russe à Lausanne. Après son acquittement, les relations diplomatiques entre les deux pays resteront gelées pendant vingt-trois ans

5 minutes de lecture

◆ Histoire ◆ Russie

Bernard Wuthrich

Publié mercredi 29 mars 2017 à 10:35, modifié mercredi 29 mars 2017 à 10:48.

Un incident ou un crime peuvent plonger les relations entre deux Etats dans une crise durable. Nul ne sait encore comment évolueront les tensions entre la Turquie et la Suisse après l'incident qui s'est produit lors de la manifestation de samedi à Berne. On se souvient aussi des conséquences de l'interpellation d'Hannibal Kadhafi à Genève en 2008. Dans un autre contexte, celui des années crispées qui ont suivi la révolution d'Octobre de 1917, la Suisse a été confrontée à un gel de plus de vingt ans de ses relations diplomatiques avec le régime soviétique à cause d'un assassinat.

Le 10 mai 1923, un Suisse revenu de l'ancienne Russie tsariste, Moritz Conradi, abat dans un hôtel de Lausanne un diplomate russe nommé Vatslav Vorovski d'un coup de revolver dans la tête. En novembre de la même année, la Cour d'assises de Lausanne... l'acquitte! Moscou, qui attendait un jugement exemplaire, se fâche. Les deux Etats n'entreprendront plus de relations jusqu'en 1946, soit un an après la fin de la Seconde Guerre mondiale.



Le 10 mai 1923, Moritz Conradi se rend à l'Hôtel Cecil à Lausanne et tire sur un haut fonctionnaire soviétique, Vatslav Vorovski.
Archives de la police cantonale vaudoise

Confiserie à Saint-Pétersbourg

En marge du centième anniversaire de la révolution russe, les Documents diplomatiques suisses (Dodis) publient toute une série de protocoles liés à cette affaire et la TV alémanique lui consacre un documentaire qui sera diffusé sur la RTS après l'été. C'est l'occasion de se replonger cent ans en arrière, à une époque où un bon millier de Suisses, commerçants ou industriels, se sont installés dans la florissante Saint-Pétersbourg. D'origine grisonne, les Conradi sont une de ces familles, «riche et considérée», dira plus tard Moritz lors de son procès à Lausanne. Elle possède une confiserie.

Lire l'e-dossier de Dodis: L'«affaire Conradi»

A la révolution, l'échoppe est pillée, la famille expropriée, le père et l'oncle de Moritz ne survivent pas aux exactions des bolcheviques. Moritz, qui, l'esprit aventureux, s'était engagé comme volontaire dans l'armée russe bien qu'il ne possédât pas la nationalité de son pays d'adoption, s'exile en Turquie après la révolution, puis revient en Suisse. Il reste en contact avec des exilés russes, avec lesquels il se met à échauffer un plan de vengeance contre «l'inhumaine domination bolcheviste» et les «hypocrites rouges». «Je n'appartiens à aucun parti [...] et j'agis, persuadé de moi-même que la destruction, même d'un seul de leurs membres, constituera un pas vers le bien de toute l'humanité», dira-t-il devant la Cour d'assises vaudoise.

Statut diplomatique ou non?

Parmi les exilés russes, il s'entretient avec un certain Arkadi Polounine, proche de l'«Armée blanche» et secrétaire général de l'ex-Croix-Rouge russe, qu'il rencontre à Genève au Café Remor, qui a ouvert ses portes en 1921. Le plan diabolique consiste à abattre un haut fonctionnaire soviétique. Il se réalise dans le cadre des conférences de la paix organisées à Lausanne au printemps 1923. Le 10 mai, Moritz Conradi se rend à l'Hôtel Cecil – l'actuelle Clinique Cecil – et tire sur l'émissaire Vatslav Vorovski et ses deux secrétaires. Le premier est tué, les deux autres grièvement blessés. Conradi se rend à la police.

Le Conseil fédéral se réunit le lendemain. Le statut de la victime est l'objet d'intenses discussions. Avait-il, lors de la conférence de Lausanne, un statut diplomatique officiel ou non? Un pataquès ayant accompagné l'octroi du visa à Vatslav Vorovski, le Conseil fédéral juge que tel n'est pas le cas. «Les victimes ne séjournaient pas à Lausanne en qualité administrative reconnue. [...] Au cours de la conférence de Lausanne, Vorovski et

ses secrétaires séjournèrent à Lausanne en tant que personnes privées», lit-on dans le procès-verbal de la séance du 11 mai 1923, publié par Dodis. Selon cette note gouvernementale, l'assassinat est un «crime de droit commun relevant de la justice vaudoise», un «acte de vengeance privé» et non un «crime politique».

«Un acquittement scandaleux»

Moscou ne l'entend pas de cette oreille. Le 18 mai, le ministre des Affaires étrangères Georgei Tchitcherine fait savoir que le «gouvernement russe déclare qu'il rend le gouvernement suisse responsable» et accuse les autorités helvétiques d'avoir négligé la sécurité de la délégation russe. A ses yeux, celle-ci possédait «les prérogatives diplomatiques». Il qualifie d'«illégitime» le refus de reconnaître ce statut. Tchitcherine dit que son gouvernement attend de la Suisse qu'elle mène «l'enquête la plus rigoureuse» pour juger Conradi.

Il sera servi. Le gouvernement suisse réplique à ces «accusations téméraires et outrageantes» et critique à son tour la spoliation des citoyens suisses par les insurgés de 1917. Devant le tribunal, Conradi est présenté comme une victime du bolchevisme. Le procès devient celui de la révolution russe. «A la révolution, la Suisse a d'abord été assez neutre. Mais la grève générale de 1918 a tout changé, car le sentiment s'est propagé qu'elle avait été influencée par la propagande soviétique, ce qui était jugé inacceptable. La Suisse est alors devenue très anticommuniste», résume l'historien Sacha Zala, directeur des Dodis. Le verdict tombe en novembre: cinq jurés sur neuf jugent Conradi coupable, mais il faut la majorité des deux tiers pour le condamner. Le spolié de Saint-Petersbourg est ainsi acquitté.

«Cet acquittement scandaleux a convaincu les bolcheviques que ce procès était dirigé contre eux», reprend Sacha Zala. Le Conseil fédéral se réfugie derrière la séparation des pouvoirs. Les relations diplomatiques sont interrompues, le pouvoir soviétique ferme ses frontières aux ressortissants et aux produits suisses. Une période de glaciation s'ouvre. Elle durera vingt-trois ans. Les tentatives de dégel menées entre 1924 et 1927 échouent, comme le démontrent plusieurs procès-verbaux des séances du Conseil fédéral. Il faudra attendre la fin de la guerre pour que les discussions reprennent. En 1946, la Suisse dispose d'une monnaie d'échange: environ 10 000 soldats soviétiques sont internés sur son territoire et Staline veut les récupérer. La Suisse présente alors ses excuses et les relations bilatérales sont rétablies. Moritz Conradi meurt dans l'indifférence générale l'année suivante à l'âge de 51 ans.

«Die Affäre Conradi – Der Attentäter, Russland und die Schweiz», film d'Helen Stehli Pfister, DOK, SRF1, mercredi 29 mars, 22h55. Diffusion en version française dans «Histoire vivante» sur la RTS en septembre-octobre.

À propos de l'auteur

Bernard Wuthrich
@bdwuthrich

Journaliste politique. Domaines d'intérêt: transports, énergie, finances, fiscalité, ...

Abonnez-vous au Temps !

Consultez tous nos articles et bénéficiez des avantages abonnés.

DÉCOUVRIR NOS ABONNEMENTS

Suivez toute l'actualité du Temps sur les réseaux sociaux

FACEBOOK TWITTER YOUTUBE INSTAGRAM